

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

---

08 JUILLET 2026

---

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

- PROGRAMME PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS  
SCOLAIRES, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À L'ENSEIGNEMENT  
OBLIGATOIRE, À L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES, À L'ENFANCE ET À LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. LORIS RESINELLI ET MME VALÉRIE DEJARDIN

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 291 (2025-2026) n°1 à n°4.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Préambule.....	3
2	Exposé introductif de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones .....	4
3	Discussion générale .....	4
4	Examen des articles.....	4
5	Avis de la Commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.....	4
6	Avis de la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.....	5
7	Votes des amendements et des articles.....	5
8	Vote sur l'ensemble du projet de décret-programme et confiance .....	6

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de ses réunions des 6 et 8 juillet 2026, le projet de décret - programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) n° 1).<sup>2</sup>

## 1 Préambule

**M. le président** précise que le projet de décret-programme comporte 30 articles qui ont été envoyés dans les différentes commissions en fonction des compétences respectives de chacune d'elles.

La commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires est amenée à examiner spécifiquement les articles suivants :

- Articles premier à 6 (Bâtiments scolaires)
- Articles 7 et 8 (Enseignement supérieur)

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Bluge, M. Dewez (en remplacement de Mme Bluge), M. Evrard, M. Gardier (Président), M. Massaki Mbaki, Mme Taquin

Mme Agic (en remplacement de Mme Dejardin), M. Crampont, Mme Dejardin, M. Dönmez (en remplacement de Mme Dejardin), M. Lepine, Mme Muratore (en remplacement de M. Lepine)

M. Bastin, M. Blondel (en remplacement de Mme Jacqmin), Mme Jacqmin, M. Resinelli

Mme Revelo Paredes (en remplacement de M. Daube), Mme Vidal (en remplacement de M. Daube)

Mme Cremasco (en remplacement de M. El Hajjaji), M. El Hajjaji

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme De Rodder, Mme Linard, M. Maingain, Mme Pavet : membres du Parlement

Mme Degryse, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones

M. de Briey, chef de cabinet de Mme la ministre-présidente Degryse

M. Zeller, chef de cabinet adjoint de Mme la ministre-présidente Degryse

Mme de Cartier, cheffe de cabinet adjointe de Mme la ministre-présidente Degryse

Mme Scuvée, conseillère de Mme la ministre-présidente Degryse

M. Guide, conseiller de la Cour des comptes

M. Loos, premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS

Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés

M. Collot, collaborateur du groupe Les Engagés

M. Guissard, conseiller politique du groupe Les Engagés

Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés

M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

Mme Geels, secrétaire politique du groupe ECOLO

- Article 30 (entrée en vigueur des dispositions)

## **2 Exposé introductif de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones**

Mme la ministre-présidente indique qu'à ce stade des travaux, elle ne revient pas en détail sur l'ensemble des éléments exposés dans son premier discours introductif. Celui-ci a permis de rappeler la logique générale de l'ajustement budgétaire 2026, à savoir un exercice technique destiné à mettre le budget en cohérence avec l'évolution des paramètres économiques, sans rouvrir les équilibres politiques arrêtés lors du budget initial.

Elle précise que le décret-programme ne contient donc pas de nouvelles mesures d'économies comparables à celles des deux décrets-programmes qui ont accompagné le budget initial. Autrement dit, il s'agit bien d'un décret-programme d'ajustement et non d'un « décret-programme 3 », comme certains l'ont appelé, cette appellation pouvant laisser penser que le Gouvernement entendait prendre des mesures d'économies supplémentaires.

Pour le surplus, afin d'éviter toute redite inutile, elle renvoie à l'exposé introductif présenté au sujet du décret budgétaire, qui lui a permis de détailler tant les fondements macro-économiques de l'ajustement que ses principales traductions dans les compétences relevant de la commission<sup>3</sup>.

## **3 Discussion générale**

La discussion générale n'appelle pas de commentaire complémentaire à la discussion relative à l'ajustement du budget 2026.

## **4 Examen des articles**

L'examen des articles premier à 8 et 30 n'appelle pas de commentaire.

## **5 Avis de la Commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique**

Par 8 voix contre 5, la Commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des

---

<sup>3</sup> Doc. 290 (2025-2026) n°6.

Bâtiments scolaires, du Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (Doc. 291 (2025-2026) n° 1) – *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

## **6 Avis de la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances**

Par 7 voix contre 3 et 1 abstention, la Commission l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, du Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (Doc. 291 (2025-2026) n° 1) – *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

## **7 Votes des amendements<sup>4</sup> et des articles**

Soumis aux votes :

- les articles premier à 3 sont adoptés par 9 voix 4 abstentions
- l'article 4 est adopté par 9 voix contre 3 et 1 abstention ;
- l'article 5 est adopté par 10 voix et 3 abstentions ;
- les articles 6 et 7 sont adoptés à l'unanimité des 13 membres présents ;
- l'article 8 est adopté par 10 voix et 3 abstentions ;
- les articles 9 à 13 sont adoptés à l'unanimité des 13 membres présents ;
- l'article 14 est adopté par 12 voix et 1 abstention ;
- l'amendement n° 2 visant à modifier l'article 15 est rejeté par 8 voix contre 5 ;
- l'article 15 est adopté par 9 voix et 4 abstentions ;
- les articles 16 à 19 sont adoptés par 12 voix et 1 abstention ;
- l'article 20 est adopté par 12 voix contre 1 ;

---

<sup>4</sup> Doc. 291 (2025-2026) n° 4.

- l'article 21 est adopté par 11 voix et 2 abstentions ;
- les articles 22 à 25 sont adoptés par 12 voix et 1 abstention ;
- l'article 26 est adopté par 8 voix contre 5 ;
- l'article 27 est adopté par 8 voix et 5 abstentions ;
- l'amendement n° 3, insérant un nouvel article 27bis, est rejeté par 8 voix contre 2 et 3 abstentions ;
- l'amendement n° 1, remplaçant l'article 28, est rejeté par 8 voix contre 4 et 1 abstention ;
- l'article 28 est adopté par 8 voix contre 3 et 2 abstentions ;
- l'article 29 est adopté par 9 voix et 4 abstentions ;
- l'article 30 est adopté par 8 voix contre 5.

## **8 Vote sur l'ensemble du projet de décret-programme et confiance**

L'ensemble du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique est adopté par 8 voix contre 5.

La confiance est accordée au président et aux rapporteurs pour la rédaction du présent rapport.

Les rapporteurs,

M. Loris Resinelli

Mme Valérie Dejardin

Le président,

M. Charles Gardier